



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020

Rapport n° CR 2020-010

**SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DE LA BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS ET DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, en complément du soutien qu'elle entend apporter aux sapeurs-pompiers, à renforcer notamment son action sociale, en particulier en faveur des plus démunis, et à engager davantage de moyens en matière de soutien aux acteurs publics et associatifs du secteur sanitaire et social.

Mandate la présidente du Conseil régional pour exiger de l'État qu'il assume ses responsabilités en ce domaine. »

Exposé des motifs

POUR UNE AIDE AUX SAPEURS-POMPIERS PRENANT MIEUX EN COMPTE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LEURS DIMENSIONS SOCIALES

Comme le souligne le présent rapport, les sapeurs-pompiers sont en première ligne pour intervenir face aux fractures sanitaires sur notre territoire, et répondre en urgence aux besoins de nos concitoyens. Un soutien de notre collectivité peut donc, en ce sens, contribuer à renforcer la protection des plus démunis sur notre territoire.

Le soutien apporté par la Région aux sapeurs-pompiers devrait toutefois aussi couvrir, conjointement, d'autres champs d'action que celui de la sécurité. Depuis plusieurs années, les sapeurs-pompiers font part, de façon croissante, de leur désarroi face aux évolutions de leur métier, qui les détournent de plus en plus de leurs missions originelles vers des fonctions de travail social, les conduisant à devoir répondre au quotidien aux misères sociales et aux détresses de toutes natures, auxquelles ils peinent à trouver des solutions. Une enquête du journal *Le Monde* réalisée l'an passé dans une caserne montrait ainsi que ces interventions à caractère « social » représentaient désormais les trois quarts de l'activité de cette caserne ; un officier y soulignait : « *Nous voyons tant les choses se casser la gueule que nous sommes devenus les médecins des pauvres* ».

Si ce travail d'aide et d'assistance est constitutif de leur métier, ses évolutions complexifient toutefois leurs missions. Leur exposition croissante aux effets de la violence sociale se traduit en outre, par une exposition inacceptable aux violences physiques qui en résultent. Ils figurent aujourd'hui, notamment avec les services hospitaliers, parmi les services publics les plus exposés à la dégradation sociale de notre pays. Tout ceci alors même que leurs propres conditions salariales ont été dévalorisées.

Si notre collectivité peut et doit agir en faveur des sapeurs-pompiers, elle doit aussi impérativement prendre en compte ces enjeux.

Elle doit agir également en amont, sur l'ensemble de la chaîne sociale, en réorientant significativement ses politiques vers des objectifs de justice sociale, et plus spécifiquement en soutenant les dispositifs, les acteurs publics ou associatifs qui constituent le ciment de la cohésion sociale, et à l'action desquels le travail des sapeurs-pompiers ne peut se substituer.

Alors que ces acteurs ont été largement délaissés ces dernières années, tant par l'État que par la Région qui a abandonné le secteur associatif, il importe aujourd'hui de revenir à une politique sociale digne de ce nom. La Région doit y contribuer avec davantage de détermination. Elle doit d'une part interpeller l'État pour qu'il assume réellement ses responsabilités en ce domaine, mais elle doit aussi y mettre des moyens financiers à la hauteur des besoins, en revenant à une politique ambitieuse de soutien aux associations, et en renforçant notamment, dans le cadre de ses compétences obligatoires, son appui aux formations sanitaires et sociales. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline